

L'an Deux Mille quatorze le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 décembre 2014

**Présents** : CAUDROY Pascale, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, GROLET David, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MURE Yves, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, RECOQUE Katia.

**Absents** : Messieurs LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan et FOUCART Régis.

**Secrétaires de séance** : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille

## ORDRE DU JOUR :

### **1 - Présentation de l'étude «Habiter Olliergues en 2030 » : Rue Rhin et Danube**

### **2 - Approbation du compte rendu de la réunion du 08 octobre 2014.**

### **3 - Dossiers en cours**

- Rue de la chaussée : - courrier à Mme BOREAN.
  - devis.
- Ste Thérèse : Accord pour effectuer les travaux.
  
- Voirie communale : - Remise en état à Narbonne.
  - Chemins.
  
- Maison de l'OPHIS : - Locations.
  - Remise en état voirie.
  - Remise en état des abords.
  - Visite d'un bâtiment.
- Terrain PACHOUD.
- Terrain Duché : Projet construction.
  - Parcelle AO 307 (Cession à la Commune)
- Chemin Rue de L'Orme.
- Bâtiments : Information / chaudières gendarmerie.
- Etanchéité vers salle des fêtes.

### **4 – Bâtiment Sablonnière**

- Devis étude du Cabinet PIL.

### **5 - SIEG**

- Participation pour enfouissement lignes TELECOM à Vially.

### **6 – Enquête Publique**

Présentation des travaux faits par la commission à savoir :

- des dossiers de demandes d'achat du domaine public pour avis.
- détermination du prix au m<sup>2</sup>.
- désignation du commissaire enquêteur.
- définir les dates de l'enquête.

### **7 – Demande d'achat d'une parcelle communale à Narbonne**

### **8 - Personnel**

- Création d'un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe suite à réussite à l'examen professionnel.
- Remplacement à l'école maternelle : Information.

### **9 - Finances**

- Frais de fonctionnements aux écoles. (dus par les Communes n'ayant pas d'écoles et dont les élèves vont dans les écoles d'Olliergues).
- Subventions aux associations de la commune.
- Subventions autres associations.
- Fleurissement : Récompenses.
- Départ en retraite.
- Indemnité du percepteur.
- Assainissement : droit de branchement
- Décision modificative et informations budgétaires diverses.

## 10 - Délégués

- Représentant au Conseil d'Administration du Collège : Modifications.

## 11 - Questions diverses

- Ligne électrique souterraine de 63 000 volts.
- Convention Ciné-Parc (Pour repas opérateur).
- Visite Centre Bourg des élus / Office de Tourisme.
- Groupement de commandes électricité (supérieur à 36 KV).
- Groupement gaz.
- Assurance : Sinistre.
- Bulletin. (Information suite à réunion commission).
- Règlement cimetière (Information : pour validation lors d'une prochaine réunion).
- Repas des Aînés.
- Vœux du maire.
- Rapport 2013 SIEG.
- Rapport 2013 SIVOM.
- Visite de Monsieur le Sous-Préfet.

### 1- PRESENTATION DE L'ETUDE « HABITER OLLIERGUES EN 2030 » : Rue Rhin et Danube

Monsieur Loïc PARMENTIER et Madame Laurie GANGAROS, architectes de l'atelier Montrottier, qui ont travaillé sur l'étude mandatée par la CCPO (Avec l'aide financière du Conseil Général, du Conseil Régional, du Parc Naturel Livradois Forez et de la Vallée de la Dore) présentent le travail de leur équipe, à l'aide d'un diaporama.

A noter qu'il y a eu plusieurs réunions publiques durant les trois périodes de travail sur place.

On constate qu'en venant de THIERS, la vue d'OLLIERGUES est spectaculaire, attirante et esthétique, par contre en venant d'AMBERT, il n'y a pas de panorama sur les alentours.

De même l'étude démographique depuis 1900, laisse voir un nombre d'habitants en baisse continue, dû en partie à la disparition de la vie industrielle.

Sur la rue Rhin et Danube, on note plusieurs bâtiments vacants mais qui se dégradent.

Après cette phase d'analyse, il ressort que cette rue a besoin de lumière, d'espace de stationnement et de vue sur la rivière « Dore ». Il y a lieu également d'obliger les conducteurs à ralentir, de casser l'aspect « corridor » pour réduire le bruit.

Tous ces points pourraient se concrétiser si certains bâtiments étaient démolis.

Ce projet est encore plus « parlant » avec la réalisation d'une maquette construite par les architectes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a de bonnes idées, il est nécessaire de faire de l'espace pour les commerces ou pour déplacer certains sites comme l'Office de Tourisme ou la Bibliothèque.

Il indique également que c'est un projet : « *Tout ne se fera pas, tout ne se fera pas durant le mandat ; il est nécessaire de développer cette rue, mais il ne faut pas endetter la commune* ».

Les bâtiments concernés par la démolition sont tous en vente, ce qui éviterait d'avoir recours à une procédure d'utilité publique.

L'aspect financier du projet présenté n'est pas connu fermement.

Il reste à défendre ce projet auprès de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire indique, que Monsieur JOBART, Sous-Préfet d'Ambert, lors de sa visite à Olliergues s'est montré très intéressé et a rappelé qu'un soutien financier de l'Etat pourra se faire par l'intermédiaire de la DETR.

Monsieur Loïc PARMENTIER et Madame Laurie GANGAROS quittent la salle à 21 h 25, après avoir été remerciés par Monsieur le Maire pour leur intervention.

### 2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 OCTOBRE 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3 - DOSSIERS EN COURS

- Rue de la chaussée : Monsieur GARMY indique que pour l'assurance AXA le dossier est terminé puisque le rapport des derniers sondages révèle que le bâtiment du belvédère est stable.

Un courrier a été adressé à Mme BOREAN du cabinet d'assurances AXA, pour faire réponse aux conclusions de Monsieur TABATABAI expert AXA. Ce courrier fait état que dans le rapport il n'est pas démontré que le mur sinistré n'a aucune influence sur la stabilité du bâtiment. Monsieur GARMY souhaite défendre ce point de vue lors d'une rencontre avec Madame BOREAN prévue la deuxième quinzaine de janvier.

Il est possible également de se diriger vers une expertise judiciaire.

Monsieur GARMY, indique également qu'il est difficile d'obtenir un devis de remise en état des lieux.. L'entreprise Rhône Alpes Fondations de BOURGOIN JALLIEU (38) doit venir voir le chantier pour faire une offre.

Un courrier devra être adressé aux services de l'Etat pour bénéficier d'un délai supplémentaire d'une année pour la subvention au titre du Fonds de Solidarité octroyée le 05 mars 2013. En effet il y a obligation de démarrage des travaux dans les deux ans.

- Chantier Ste Thérèse : Pour l'éboulement du site « Sainte Thérèse », l'assurance prend en charge le déblaiement des matériaux se trouvant sur la parcelle de Monsieur DAUZAT ainsi que la reconstruction de son mur.

Le chantier DAUZAT a débuté le 09 décembre avec l'entreprise « QUINONERO », avec comme prévu l'installation des engins et des matériaux dans la parcelle voisine. Dès que les conditions atmosphériques le permettront, les travaux concernant la reconstruction du mur appartenant à la commune pourront être entrepris.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GARMY pour le suivi de ces dossiers complexes.

- Voirie communale : - La remise en état du chemin de « Narbonne » a été réalisée par l'entreprise BTP pour 31 500 € H.T.

- L'entreprise EUROVIA a effectué le revêtement des chemins concernés par l'enrobé. Il faudra attendre le printemps pour effectuer le bi-couche.

- Maison de l'OPHIS : Les maisons ont permis à ce jour la venue de trente personnes, dont treize enfants.

- Remise en état de la voirie : L'Ophis a repris en bi-couche seulement la partie des fouilles. Afin de donner un effet correct il a été décidé de profiter de la présence des engins et de prendre en charge le restant.

Le conseil valide la participation communale pour la réalisation du revêtement en bi-couche, d'un montant de 2 300, 00 € H.T.

Résultat du vote : Pour : 12

- Remise en état des abords : Elle a été réalisée par les employés du service technique, avec la taille des rampants, la réouverture de l'escalier et la création d'un petit parking.

- Visite d'une maison : Plusieurs élus ont répondu à l'invitation de Monsieur Le Directeur de l'OPHIS le lundi 15 décembre.

- Le Conseil Municipal décide de donner la dénomination « **Impasse des Peupliers** » à cette rue. La signalétique sera installée par les employés du service technique de la commune.

Résultat du vote : Pour : 12

Monsieur le Maire indique que de nouveaux lampadaires vont être installés, mais il a dû intervenir pour éviter l'absence d'éclairage entre la dépose des anciens et la pose des nouveaux, période qui était estimée à deux mois.

- Terrain PACHOUD. L'estimation du terrain nu a été faite par l'EPFSmaf. Monsieur et Madame PACHOUD souhaitent le vendre avec la plantation.  
Si on contacte des organismes (pas des abatteurs) on tombe dans le système de devis payant.

- Terrain Duché : A la suite de la dernière réunion une annonce a été mise dans la revue LOGIC IMMO pour faire connaître le terrain situé « route du Brugeron ». Un investisseur a proposé tout récemment un projet de construction pour quatre maisons. Celui-ci sera étudié en commission.

Monsieur le Maire indique que l'accès de ce terrain pour les parcelles situées sur la partie haute se fait par la « Rue de l'Orme ».  
Pour celles du bas, il faut créer un accès à partir de la « Route du Brugeron » et en continuant sur la parcelle AO 307, qui est, en fait un chemin qu'il aura lieu d'élargir en empiétant sur les parcelles destinés à la vente pour construire.  
Cette parcelle AO 307 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, appartient à la Commune et à deux autres propriétaires qui sont d'accord pour céder leurs droits, à titre gratuit, à la Commune  
Il y aura lieu, auparavant, de régulariser une information erronée du cadastre actuel, suite à une omission de cette petite parcelle lors de différentes successions.  
Ces démarches seraient effectuées par Maître ROUX Xavier, notaire à Pont-du-Château.

Le Conseil Municipal, valide le projet de création d'un chemin d'accès aux parcelles de terrain destinées à la vente pour construire à partir de la route du Brugeron et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous les actes nécessaires à la transmission à titre gratuit au profit de la Commune d'Olliergues, des droits sur la parcelle cadastrée section AO n° 307.

Résultat du vote : Pour : 12

- Chemin Rue de L'Orme.

La rue de l'Orme va du collège (face portail d'entrée) à la route du Brugeron au niveau de la maison PERRIN, un peu avant le lotissement du Mayet.  
Là, également il y a des démarches en cours pour régulariser des actes qui n'ont pas été effectués par le passé.  
La rue de l'Orme a été acquise par enquête publique en 1974.  
Le découpage des parcelles des riverains de chaque côté a bien été enregistré et un numéro a été attribué mais l'acte pour le mettre au nom de la commune n'a pas été fait.

Vu les années qui se sont écoulées, la loi permet que cet acte soit remplacé par un formulaire du cadastre qui est, ensuite, transmis aux hypothèques.  
Pour cela il a fallu recontacter les propriétaires, pour certains nouveaux, pour faire signer ce formulaire.

Pour la plupart cela a pu être régularisé et la rue apparaît désormais au compte de la commune,  
Par contre il existe un problème sur les parcelles au départ du collège. Le nouveau propriétaire n'a pas retourné son formulaire signé.  
Monsieur le Maire suggère que contact soit pris auprès de Maître ROUX, notaire pour connaître son point de vue de juriste.  
Le Conseil émet un avis favorable et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Maître ROUX.

Résultat du vote : Pour : 12

- Bâtiments : Information / chaudières gendarmerie.

La gendarmerie comprend six logements, cette année il a été nécessaire de changer trois chaudières.

Il y a un radiateur à changer dans une pièce d'un logement.

Il y aura lieu de prévoir, au budget 2015, le changement d'une ou deux chaudières.

- Etanchéité vers salle des fêtes

Ce dossier concerne les travaux effectués par ETAPE lors des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Suite au constat de fuites, l'assurance de cette entreprise a été saisie.

Tous les devis sont entre les mains de l'expert.

- SLEICO pour l'étanchéité (ETAPE n'existe plus)

- EUROVIA pour la reprise de l'enrobé.

- PERETTI pour la reprise de la peinture du local technique

- PIL Architecture pour les honoraires

Ce qui représente une dépense d'environ 9 000 €, prise par l'assurance.

#### **4 – BATIMENT SABLONNIERE**

Monsieur le maire rappelle la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2014 lors de laquelle il a été décidé de réhabiliter en logement le bâtiment dit « Sablonnière » et de confier l'étude au Cabinet PIL Architecture à Ambert, pour un montant de 4 000,00 € H.T.

Il rappelle également que ce bâtiment, situé « Rue des Agneaux », appartient actuellement à l'EPFSmaf pour revenir à terme à la commune. Il y aura donc lieu, avant travaux de procéder au rachat.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle proposition d'honoraires a été demandée, incluant le suivi du chantier.

Le nouveau montant serait de 6 160 € H.T soit 6 776 € T.T.C (le taux de TVA étant de 10%)

Une partie de ces travaux sera effectuée par le service technique.

Les Membres du Conseil valident cette proposition.

Résultat du vote : Pour : 12

#### **5 - SIEG**

La participation de la commune pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications sur le poste de Vialy en coordination avec les réseaux électriques s'élève à 3 120,00 € TTC.

Une subvention à hauteur de 30% soit 936 € sera sollicitée auprès du Conseil Général.

Résultat du vote : Pour : 12

#### **6 – ENQUETE PUBLIQUE**

Une commission a été sur place pour étudier les demandes d'achats de terrain du domaine publique formulée par plusieurs administrés.

Les dossiers ont été présentés aux Membres du Conseil qui ont émis les avis suivants :

- A Lavest : Messieurs DELILLE Charles et Flavien : Avis défavorable.

- Aux Chelles : Madame EPISSE Josette : Avis favorable

- Rue du Pavé : Monsieur et Madame DANY Nadège : Avis favorable.

- A Chabrier : Madame BRUGERE: Avis favorable sous condition que le demandeur accepte une modification de son projet.

Résultat du vote : Pour : 12

Le Conseil fixe à 1 € le m<sup>2</sup> pour le terrain situé en campagne et à 2 € le m<sup>2</sup> pour celui situé dans le bourg.

Désigne Monsieur GAUDET comme Commissaire enquêteur.

Résultat du vote : Pour : 12

Dès que les demandeurs auront confirmé leur souhait et pris l'engagement de rembourser les frais annexes (Publicité, honoraires du commissaire enquêteur, du géomètre et du notaire – sauf s'il est procédé à une vente administrative-) la date de l'enquête pourra être fixée.

## **7 – DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE A NARBONNE**

Monsieur le maire fait part d'une demande émanant de Monsieur et Madame LEMAIRE PFEFFERKON de Narbonne qui souhaitent acheter une parcelle de terrain appartenant à la commune pour y effectuer de la culture maraîchère.

Après étude sur place par la commission, il est décidé d'opter pour une convention d'occupation, le fond du terrain étant la seule sortie pour l'exploitation du terrain boisé situé en contre bas.

Résultat du vote : Pour : 12

## **8 - PERSONNEL**

### **- Création d'un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe suite à réussite à l'examen professionnel.**

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet afin d'y nommer un agent qui a réussi l'examen professionnel d'accès à ce grade.

Résultat du vote : Pour : 12

### **- Remplacement à l'école maternelle : Information**

Monsieur le Maire informe que la personne qui devait être affectée sur le poste « Emploi Avenir » à l'école maternelle a mis fin à sa période de stage de la Mission Locale avant son terme.

Contact a été pris avec une autre postulante, Alexia FOENARD, qui avait été présélectionnée mais non retenue, qui a accepté de poursuivre le stage, pour être ensuite affectée sur le poste à compter du 05 janvier.

## **9 - FINANCES**

### **- Répartition Intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques / Année scolaire 2014-2015**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier des charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune et indique la participation par enfant des communes extérieures concernés

OLMET 1 112,52 Euros (5 élèves)

ST GERVAIS-SOUS-MEYMONT 1 237,97 Euros (8 élèves)

Résultat du vote : Pour : 12

### **- Subventions aux associations de la Commune / Année 2014**

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour 2014 la même somme, soit 250 €, aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers.
- Amicale Laïque (Foyer des Jeunes et d'Education Populaire).
- Association des Parents d'élèves du Collège.
- Association Mémoire et Patrimoine du Pays d'Olliergues.
- Association Sportive du Collège A.Varenne.
- FNACA Section Olliergues.
- Club du 3<sup>ème</sup> Age « La joie de Vivre ».
- La Pétanque Ollierguoise.
- Société de Chasse d'Olliergues.
- Association Kung Fu.

Résultat du vote : Pour : 11

Abstention : 1

### **- Subvention pour l' Association pour le don du sang**

Le Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention de 150 € pour l'année 2014 à l'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Ambert et ses environs.

Résultat du vote : Pour : 12

### **- Fleurissement 2014 - Récompenses**

La commission d'attribution des récompenses a reconduit le principe de « bon d'achat » auprès des « SERRES DU FOREZ » valables du 01 Mars 2015 au 30 Juin 2015.

Elle a mis en place l'attribution d'une revue ayant trait au jardinage, dont la valeur devra être inférieure à 8 €.

Ce qui donne :

- 4 bons à 25 € soit 100 €
- 3 bons à 20 € soit 60 €
- 5 bons à 15 € soit 75 €
- 6 bons à 10 € soit 60 €
- 6 revues à 8 € soit 48 €

Soit un total de 343 €.

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des « Vœux du Maire » le 23 janvier 2015

Résultat du vote : Pour : 12

#### **- Départ à la retraite – Attribution d'une prime**

Il a été décidé d'attribuer une prime nette de 500 € aux deux agents qui ont fait valoir leurs droits à la retraite à compter du 01 janvier 2015.

Résultat du vote : Pour : 12

#### **- Receveur Municipal – Indemnité de Conseil**

Monsieur le Maire rappelle qu'une « indemnité de conseil » peut être attribuée au comptable de la commune, pour les prestations facultatives qu'il peut apporter.

La valeur de cette indemnité est calculée à partir des trois derniers budgets investissement et fonctionnement de la collectivité.

Le taux de l'indemnité est fixé par délibération et une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur le Maire précise également que durant l'année 2014, trois trésoriers se sont succédés à la Trésorerie de Cunlhat et demande de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité.

Le Conseil Municipal décide qu'aucune indemnité ne sera versée pour l'année 2014.

Résultat du vote : Pour : 12

#### **- Réseau collectif d'assainissement – Droit de branchement**

Monsieur le Maire rappelle que le droit de branchement au réseau collectif d'assainissement a été instauré en 2008 et fixé à 200 € n'a subi aucune augmentation depuis cette date.

Le Conseil Municipal décide de le fixer, à compter du 01 janvier 2015, à 300 Euros.

Résultat du vote : Pour : 12

#### **- Comptabilité**

Monsieur GARMY présente les investissements réalisés durant l'année, et les restes à réaliser (RAR) qu'il y a lieu de reporter pour 2015.

Les Membres du conseil autorisent le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires pour ajuster les comptes avec la trésorerie.

Résultat du vote : Pour : 12

### **10 - DELEGUES**

#### **- Délégués auprès du Conseil d'Administration du collège « A. Varenne »**

Pour être conforme avec la réglementation en vigueur il y a lieu de revoir les délégués de la Commune au sein du conseil d'administration du collège d'Olliergues, établi lors de la séance du Conseil Municipal en date du 5 Avril 2014.

Désormais, les délégués seront :

Monsieur PROVENCHERE Arnaud

En cas d'empêchement il sera remplacé par Madame GOURBEYRE Séverine.

Madame PEUDEVIN Mireille représentera la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues.

### **11 - QUESTIONS DIVERSES**

Ligne électrique 63 000 volts : Création, par RTE, d'une liaison souterraine COURPIERE-OLLIERGUES ce qui représente une longueur de 18,5 km environ dans le but de renforcer le réseau électrique de la vallée de la Dore. Les communes traversées : Augerolles, Courpière, Olliergues et Sauviat.

Pour Olliergues la ligne passe à Picharol – Le Besset (Scie Demaison) à carrefour de Bonnefond.  
La ligne passera par le Chemin de « Chez le Gris » c'est pour cette raison que le revêtement en bi-couche de cette portion a été retiré du programme de voirie 2014.

Dans le cadre de l'enquête Publique, les services de l'Etat sollicitent l'avis de la commune.

Monsieur MURE précise qu'il y aura lieu de demander à l'entreprise la remise en état à l'identique des chemins.

Le conseil émet un avis favorable.

Résultat du vote : Pour : 12

Monsieur MURE demande s'il y a une intervention de prévue pour améliorer la connexion internet en campagne qui est particulièrement catastrophique. Avis partagé par Madame PEUDEVIN.

#### Convention repas entre Ciné Parc et la Commune

Une convention doit être établie avec le Syndicat Intercommunal Ciné Parc pour formaliser, par écrit, ce qui existe en pratique depuis le démarrage de Ciné Parc, en ce qui concerne la prise en charge du repas pour l'opérateur lors des séances cinéma sur notre commune.

Dans le cadre de l'activité de Ciné Parc il est convenu avec les communes adhérentes ou conventionnées au Syndicat Intercommunal Ciné Parc, que ces dernières prennent en charge la restauration de l'opérateur qui se trouve sur place, lors des séances en journée ou en soirée.

Les établissements de restauration désignés sont :

- Restaurant MIGEON.
- Collège Alexandre Varenne.

Et en dernier recours le repas sera assuré par Madame TERROLLE Annie.

Résultat du vote : Pour : 12

#### Visite du Centre Bourg par les Elus :

Cette visite proposée par Marie-Elise de l'Office de Tourisme a permis de découvrir le bourg sous un autre angle, avec la mise en avant de certaines subtilités. Monsieur le Maire remercie Marie Elise pour son initiative.

#### Groupement de commandes pour l'électricité

Le SIEG organise un groupement d'électricité pour les points supérieur à 36 KV.

Notre commune n'est plus concernée puisque le compteur de la salle des fêtes va être modifié pour une puissance de 36 KV.

#### Groupement gaz

Rencontre le 17 novembre dernier pour la présentation du rapport par le Conseil Général le 17 novembre dernier laisse prévoir un gain pour notre commune de 7 370 Euros sur deux ans

#### Compteur de la salle des fêtes

Une étude comparative a été réalisée par Monsieur Brunet, conseiller en économie partagé à l'Adhume. Celle-ci a permis de comparer les tarifs d'abonnement et de consommation électrique à la salle des fêtes. Lors de la séance du 8 octobre dernier, le conseil municipal a voté pour la mise en place du tarif bleu 36 kVA, qui sera effective début 2015.

Ce changement permettra à la commune, de réaliser une économie d'environ 5 000 € par an à partir de 2016. Pour 2015, l'économie sera moins importante, en raison du coût de la mise en œuvre du tarif bleu, mais cela permettra quand même une économie de plus de 500 €.

23 H 25 : Départ de Madame Marie-Laure GROLLET.



### Assurance sinistre

Sinistre sur le broyeur à branches : l'assurance a pris en charge les pièces à changer, la main d'œuvre a été assurée par les agents du service technique.

### Bulletin

La sortie du prochain bulletin est prévue pour la deuxième quinzaine de janvier.

Théâtre amateur : Madame Séverine GOURBEYRE rappelle qu'un contrat a été signé par la précédente municipalité avec le Comité Départemental FNCTA pour une représentation théâtrale mais malgré plusieurs contacts il est difficile de trouver une date qui convienne aux deux parties.

### Règlement du cimetière :

Un règlement du cimetière a été élaboré par la précédente municipalité mais il n'a pas été validé par le conseil. Il reste quelques points à ajuster.

Madame Mireille PEUDEVIN veut bien prendre en charge ce travail qui sera validé lors d'une prochaine réunion.

### Repas des Aînés

Il aura lieu à la salle des fêtes le 14 février 2015.

Le transport sera assuré bénévolement par des élus, l'animation par le groupe « Marcottage » qui comprend six musiciens et danseurs et la restauration par Monsieur MIGEON.

### Vœux du Maire

Les vœux du maire se feront à la salle des fêtes le 23 janvier à 18 H

Même formule que les années précédentes : accueil des nouveaux arrivants, diaporama, remise des prix des maisons fleuries, buffet.

### Rapport SIEG - Rapport SIVOM pour l'année 2013

La législation impose aux syndicats la transmission du rapport de l'année précédente aux communes adhérentes.

Aucune remarque à formuler suite à l'envoi des rapports par messagerie.

### Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur JOBARD, Sous-Préfet nouvellement nommé à Ambert, a effectué une rencontre d'échanges le 5 décembre.

Le projet de réhabilitation de la rue « Rhin et Danube » lui a été présenté. Il a fait part de son intérêt et son soutien pour l'octroi de la DETR lorsque ce sera le moment.

En ce qui concerne la DETR 2014 pour Ste Thérèse où il y avait obligation de faire les travaux dans l'année, Monsieur le Sous-Préfet a compris que le retard était dû à l'attente de la réponse de l'assurance, dans un but d'économie des fonds publics.

La rencontre s'est terminée par une visite du bourg.

### Colis du CCAS

Les colis destinés aux personnes âgées de 75 ans et plus en 2014 et inscrites sur la liste électorale sont en cours de distribution, ce qui représente 116 Colis dont 16 en maison de retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée en 23 h 40.